

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

POLITIQUE ÉNERGETIQUE DE LA CEDEAO ACTUALISÉE



La dernière politique énergétique de la CEDEAO a été publiée en 1982 ; depuis lors, plusieurs changements économiques, sociaux, politiques et technologiques importants ont eu lieu aux niveaux mondial, africain et de la CEDEAO.

Pour s'adapter à ces changements, **les États membres mettent périodiquement à jour leurs objectifs et politiques énergétiques, ainsi que leur cadre réglementaire et institutionnel.**

Au niveau régional, plusieurs politiques sous-sectorielles ont été adoptées dans le secteur de l'énergie, des agences spécialisées ont été créées et sont devenues opérationnelles, et plusieurs études stratégiques ont été réalisées.

En outre, l'importance d'une coopération régionale renforcée et d'une approche harmonisée entre les États membres a été démontrée et est reconnue par toutes les parties prenantes. Compte tenu de ce qui précède et de l'anticipation des changements mondiaux et régionaux au cours des 30 prochaines années, la Direction de l'énergie et des mines de la CEDEAO a pris des mesures pour mettre à jour la politique régionale de l'énergie de 1982.

La politique régionale de l'énergie est ambitieuse et transformatrice :

Ambitieuse parce qu'elle vise à fournir un accès universel à une énergie moderne et propre (électricité, gaz naturel, butane pour la cuisson, biogaz, etc.) à un coût raisonnable pour 810 millions de personnes (prévisions pour 2050) dans les 15 pays d'Afrique de l'Ouest. Il vise également à tripler la consommation d'énergie finale (avec une faible augmentation des émissions de gaz à effet de serre) et à augmenter la consommation d'énergie finale par habitant de 30 à 40 %.

Transformatrice car elle vise un mix énergétique basé sur les énergies renouvelables disponibles dans l'espace CEDEAO (hydroélectricité, solaire, éolien et autres énergies renouvelables, et dans le futur hydrogène vert), sur le gaz naturel, sur une amélioration significative de l'efficacité énergétique, et sur une réduction très significative des combustibles ligneux (bois et charbon de bois) dans le bilan énergétique des États membres.

Vision de la CEDEAO pour le secteur de l'énergie

Une communauté ayant accès à des services énergétiques modernes, abordables, fiables et durables pour améliorer le niveau de vie et le développement socio-économique

Cette vision est pleinement conforme au Traité révisé de la CEDEAO, aux Objectifs de développement durable, aux accords internationaux sur le changement climatique (en particulier l'Accord de Paris de 2015 signé par les États membres), à la Vision 2050 de la CEDEAO, à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi qu'aux divers engagements nationaux, régionaux et internationaux de la CEDEAO et de ses États membres.

La « gouvernance » rassemble les politiques, les mesures, les règles juridiques, les institutions, les mécanismes d'information et de participation des parties prenantes, qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle des activités à réaliser pour atteindre un objectif. La bonne gouvernance repose sur 4 principes fondamentaux : la responsabilisation, la transparence, l'état de droit et la participation. La gouvernance, la transparence des activités du secteur de l'énergie, l'amélioration et la mise à jour continue des compétences sont essentielles pour l'amélioration des performances des entités du secteur de l'énergie. La CEDEAO à travers ses structures spécialisées et les États membres doit accélérer l'exécution de programmes d'amélioration de la gouvernance et de la transparence dans le secteur de l'énergie.

Résultats attendus

1. Les cadres de politique et stratégies sectorielles, ainsi que les cadres juridiques et réglementaires dans le sous-secteur de l'électricité sont améliorés ;
2. Les cadres de régulation nationaux et régionaux du sous-secteur de l'électricité sont améliorés et renforcés ;
3. Les modes de fixation des tarifs de l'électricité et de vente des produits pétroliers grand public sont améliorés ;
4. La gestion environnementale et sociale des projets énergétiques est améliorée ;
5. La dimension Genre, Égalité et Équité est pleinement intégrée dans les secteurs énergie ;
6. L'information, la communication et l'accès à des données et indicateurs fiables améliorés et harmonisés ;
7. Un cadre de renforcement et de mise à jour continue des compétences régionales et nationales conçu et mis en œuvre ;
8. La Recherche et Développement est promue ;

Actions prioritaires

- 1.1 Améliorer les cadres de politique et stratégies sectorielles, ainsi que les cadres juridiques et réglementaires dans le sous-secteur de l'électricité
- 1.2 Améliorer et renforcer les cadres de régulation nationaux et régionaux du sous-secteur de l'électricité
- 1.3 Améliorer les modes de fixation des tarifs de l'électricité et de vente des produits pétroliers grand public
- 1.4 Améliorer la gestion environnementale et sociale des projets d'investissement
- 1.5 Intégrer pleinement la dimension genre, égalité et équité dans les activités du secteur de l'énergie
- 1.6 Améliorer et harmoniser l'information, la communication et l'accès à des données et indicateurs fiables
- 1.7 Concevoir et mettre en œuvre un cadre de renforcement et de mise à jour continue des compétences régionales et nationales
- 1.8 Promouvoir la Recherche et Développement

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

GARANTIR L'ACCÈS UNIVERSEL À DES SERVICES ÉLECTRIQUES DE QUALITÉ, FIABLE, DURABLE ET ABORDABLE

L'accès universel est un enjeu majeur de la région du fait que **près de la moitié de la population n'a toujours pas accès aux services électriques**. La situation de la CEDEAO en matière de qualité de service, de coûts et de prix de l'électricité est contrastée. Ce qui **nécessite des actions adaptées à chaque situation nationale**. Par ailleurs, **les écarts importants entre les situations des zones urbanisées, péri-urbaines, et celles des zones rurales appellent à des actions différenciées**, possibles grâce aux énergies renouvelables et l'intérêt du secteur privé.

Résultats attendus

1. Des programmes renforcés d'électrification rurale sont mis en œuvre ;
2. Plus de financements mobilisés ;

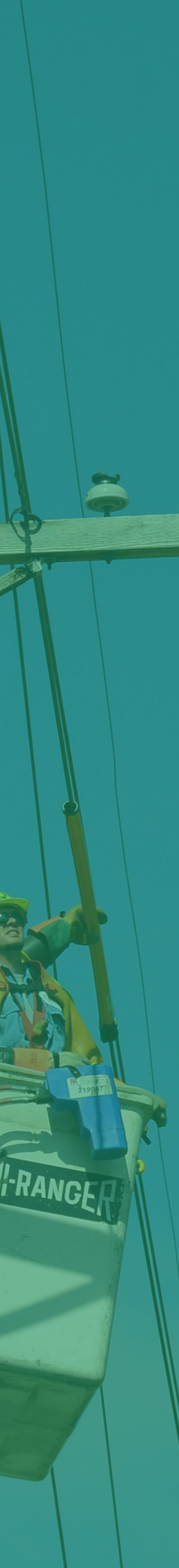
Actions prioritaires



Renforcer la mise en œuvre des programmes d'électrification rurale ;



Accroître la mobilisation des financements



OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ, LA FIABILITÉ ET LA QUALITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE

L'amélioration de la sécurité, de la fiabilité et de la qualité de l'approvisionnement énergétique est liée au développement du marché régional de l'électricité, à la disponibilité des interconnexions électriques et gazières, à la disponibilité de produits pétroliers de qualité dans tous les États membres.

Résultats attendus

1. Les interconnexions régionales électriques et le marché régional de l'électricité sont opérationnels ;
2. Les interconnexions régionales gazières sont développées et les infrastructures de réception, stockage et transport des produits pétroliers sont modernisées et renforcées ;
3. La qualité des produits pétroliers est améliorée ;
4. La stabilité des réseaux électriques est améliorée ;

Actions prioritaires

- 3.1 Accélérer les interconnexions régionales électriques et poursuivre le développement du marché régional de l'électricité
- 3.2 Développer les interconnexions régionales gazières et les infrastructures de réception, stockage et transport des produits pétroliers
- 3.3 Poursuivre la mise en œuvre des spécifications harmonisées des carburants automobiles
- 3.4 Intégrer des systèmes de stockage d'énergie par batteries dans les réseaux électriques pour assurer leur stabilité.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4

DIVERSIFIER LE MIX ÉNERGÉTIQUE PAR UNE INTÉGRATION PLUS ACCRUE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, DU GAZ NATUREL, DU NUCLÉAIRE ET DE TOUTE AUTRE FORME D'ÉNERGIE PROPRE Y COMPRIS L'HYDROGÈNE

Les deux principales sources d'émissions de GES dans l'espace CEDEAO sont la production d'électricité à partir d'énergies fossiles liquides (centrales électriques thermiques des hydrocarbures liquides) et l'utilisation des hydrocarbures liquides dans les Transports. Dans le cadre de la transition énergétique et des objectifs des Accords de Paris sur le Changement Climatique, les Etats membres se sont engagés à travers leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN) à promouvoir l'énergie verte dans leur mix énergétiques. Au niveau régional, les politiques sectorielles ont également mis l'accent sur la vulgarisation des énergies renouvelables et la diversification des sources d'énergies.

Résultats attendus

1. Plus d'infrastructures d'énergies renouvelables pour l'accès aux services énergétiques distribués sont réalisées ;
2. L'utilisation du gaz naturel pour le transport et l'industrie est vulgarisée ;
3. L'énergie nucléaire a été introduite avec succès dans le mix de production d'électricité national et régional ;
4. La part des autres formes d'énergie propre (hydrogène) dans le bouquet énergétique régional et national a augmenté

Actions prioritaires

- 4.1 Accroître la réalisation des infrastructures d'énergies renouvelables pour l'accès aux services énergétiques ;
- 4.2 Soutenir le développement de l'infrastructure du gaz naturel pour le transport et l'industrie
- 4.3 Soutenir l'introduction du nucléaire dans le mix de production d'électricité
- 4.4 Promouvoir toutes les autres formes d'énergie propre, y compris l'hydrogène

L'efficacité énergétique, bien qu'offrant une opportunité importante et peu onéreuse, ne joue qu'un rôle modeste dans la mise en œuvre des politiques et stratégies des Etats membres de la CEDEAO. La CEDEAO a développé une politique d'efficacité énergétique dont le CEREEC assure le suivi de la mise en œuvre.

Cette politique a été déclinée au niveau des Etats membres en plan d'actions national dont l'exécution est contrastée d'un pays à l'autre.

Résultats attendus

1. Les pertes techniques et non-techniques de transport, de distribution électrique sont réduites ;
2. Les normes minimums d'efficacité adoptées au niveau régional sont mises en œuvre et des audits énergétiques sont réalisés dans les Etats membres ;
3. Le marché d'équipements efficaces de production et de consommation de la biomasse énergie est établi et compris par tous les acteurs ;

Actions prioritaires

- 5.1 Poursuivre les efforts de réduction des pertes techniques et non-techniques de transport et de distribution électriques
- 5.2 Accélérer la mise en œuvre des normes minimum d'efficacité adoptées au niveau régional et la réalisation des audits énergétiques
- 5.3 Promouvoir les équipements efficaces de production et de consommation de la biomasse énergie.



OBJECTIF STRATEGIQUE 6

ACCROITRE L'ACCÈS DE LA POPULATION AUX ÉNERGIES MODERNES ET PROPRES POUR LA CUISSON

Des objectifs d'accès aux énergies propres pour la cuisson et de substitution aux énergies de biomasse solide très ambitieux sont retenus par les Etats membres. Cette substitution vers des énergies modernes (GPL, biogaz, électricité) et propres à des impacts positifs particulièrement importants pour freiner la déforestation (par une moindre pression sur la ressource), les changements climatiques mais aussi sur la santé des populations (des enfants et des femmes en particulier).

Résultats attendus

1. Les infrastructures de mise à disposition de GPL sont renforcées et le combustible vulgarisé ;
2. L'utilisation de combustibles propre alternatifs au charbon de bois et bois de feu et hors GPL pour la cuisson s'est accrue ;

Actions prioritaires



6.1 Renforcer l'infrastructure et vulgariser l'utilisation du GPL



6.2 Promouvoir le développement d'autres combustibles propres de cuisson